



MONSIEUR NICOLAS LANGLOIS  
MAIRE  
HOTEL DE VILLE  
PARC JEHAN ANGO BP 226

76203 DIEPPE CEDEX

NOS REFERENCES : XL/MDF/JCL  
VOS REFERENCES : AUGF/PH/ML 2018-153  
OBJET : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

DIEPPE, LE 20 SEP 2018

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 23 juillet par lequel vous sollicitez l'avis du Syndicat Mixte du Port de Dieppe sur le projet de Règlement Local de Publicité élaboré par la Ville de Dieppe.

Le projet de Règlement Local de Publicité concourant à l'amélioration de l'image de la ville de Dieppe ainsi qu'à la valorisation du centre historique et du domaine portuaires n'appelle, aucune remarque particulière de la part du Syndicat Mixte du Port de Dieppe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DU PORT DE DIEPPE  
ET PAR DELEGATION,  
LE VICE-PRESIDENT

Jean-Christophe LEMAIRE

